

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 février 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

La conseillère M^{me} Céline Chartier.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

15-02-115 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 février 2015 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 11.2 Délégation / Pouvoir de signer la confirmation du propriétaire / Demande de permis pour service ou vente d'alcool / Salles municipales / Abrogation de la résolution 13-05-549
- 11.3 Demande de permis / Régie des alcools, des courses et des jeux / Service et vente de boissons alcooliques / Autorisation de signature / Abrogation de la résolution 15-01-035

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 2 février 2015 ainsi que séance extraordinaire du 9 février 2015

3. Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.1 Centre d'achats Hudson / Autorisations / Activités extérieures et bannières / Années 2015, 2016 et 2017
- 4.4 Résolution en faveur de la reconduction du programme AccèsLogis Québec
- 4.5 Nomination du maire suppléant / Mois de mars, avril, mai et juin 2015
- 4.7 Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges / Soutien aux activités / Aide financière 2015
- 4.9 Société canadienne du cancer / Relais pour la vie 2015

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Procès-verbal de correction / Résolution 14-07-687 / Reconduction / Protocole d'entente / Commission scolaire des Trois-Lacs
- 5.2 Acquisition / Lot projeté 5 622 426 / Rue des Aubépines / Alignement avec la rue Chopin
- 5.4 Non-renonciation au secret professionnel / Greffier / Assignation à témoigner

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 30 janvier 2015
- 6.2 Rapport d'activités du trésorier – année 2014

7. Ressources humaines

- 7.1 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Technicien en génie civil 1
- 7.2 Divers services / Embauche temporaire / Agente de bureau 2
- 7.3 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Brigadière scolaire
- 7.4 Service des eaux / Embauches temporaires / Opérateurs d'usine en traitement de l'eau potable
- 7.5 Service de sécurité incendie / Prolongation de la période de probation / Pompier à l'essai
- 7.6 Service des finances et de la trésorerie / Division – Comptabilité et budget / Embauche temporaire / Commis aux comptes à payer
- 7.7 Service de sécurité incendie / Nominations / Pompiers – classe 2

8. Communications

- 8.1 MaestroVision / Vidéotheque nuagique / Hébergement pour les années 2015 et 2016
- 8.2 Campagne promotionnelle / Commerçants du secteur du viaduc de l'avenue Saint-Charles

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

- 10.1 Comité consultatif de la culture / Réunions du 16 octobre 2014 et du 15 janvier 2015

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.1 Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins) / Versement de la subvention pour l'année 2014
- 11.2 Délégation / Pouvoir de signer la confirmation du propriétaire / Demande de permis pour service ou vente d'alcool / Salles municipales / Abrogation de la résolution 13-05-549
- 11.3 Demande de permis / Régie des alcools, des courses et des jeux / Service et vente de boissons alcooliques / Autorisation de signature / Abrogation de la résolution 15-01-035

12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2015
- 13.2 Circulation / Interdiction d'arrêt / Boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 13.3 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-15-02 / Aménagement d'un nouveau café bistro et relocalisation de la halte-garderie au Centre multisports
- 13.4 Circulation / Modification de l'interdiction de stationnement / Rue Elmer-Lach

- 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-01 / Fourniture d'un tracteur-chargeur-rétrocaveuse de marque Kubota ou l'équivalent
- 13.6 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Langlois
- 13.7 Circulation / Stationnement limité / Grand stationnement du parc de Dorion-Gardens sur la rue Valois
- 13.8 Circulation / Ajout d'un trottoir / Interdiction de stationnement / 8^e Avenue et rue Archambault
- 13.9 Circulation / Prolongement de l'interdiction d'arrêt / Rue Sainte-Madeleine

14. Eaux

- 14.1 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / Union des municipalités du Québec (appel d'offres n° CG-20132015) / Fourniture de chlore gazeux en contenant de 68 kg
- 14.2 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-47 / Services de gestion des boues usées de la station d'épuration / Ratification de la prolongation du contrat pour les années 2013, 2014 et 2015

15. Services techniques

- 15.1 Nouveaux critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels d'ingénierie / Plans et devis / Surveillance / Travaux de réhabilitation du réseau routier / Partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent / Rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude / Règlement n° 1670
- 15.2 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels de laboratoire / Contrôle de qualité des matériaux / Travaux de réhabilitation du réseau routier / Partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent / Rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude / Règlement n° 1670
- 15.3 Ordres de changement n^{os} 1, 2 et 3 / Appel d'offres n° 401-110-13-14 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2013 / Rue Boyer

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 20 janvier 2015
- 16.2 PIIA / 3061, boulevard de la Gare / Nouvelles enseignes à plat aux murs / Lot 4 577 483 / Zone C3-1004 / CCU n° 15-01-03
- 16.3 PIIA / 955, rue des Nénuphars / Nouvelle construction multifamiliale isolée / Lot 3 745 094 / Zone H3-446 / CCU n° 15-01-05
- 16.4 Dérogation mineure / 100-110, rue des Aubépines / Superficie d'espace vert / Lot projeté 5 622 425 / Zone H3-628 / CCU n° 15-01-06
- 16.5 Dérogation mineure / 50, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseignes directionnelles / Lot 4 335 829 / Zone C3-302 / CCU n° 15-01-09
- 16.6 Dérogation mineure / 514, chemin de l'Anse / Clôture antibruit en marge avant / Lot 1 831 204 / Zone A-822 / CCU n° 15-01-10

17. Environnement

- 17.2 Programme de mise aux normes des installations septiques d'une partie du district Quinchien / 943, route De Lotbinière / Autorisation de paiement / Règlement n° 1695
- 17.3 Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec / Adhésion / Autorisation de signature

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1566-04 / Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450)
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-223 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 1275

- 18.3 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1702 / Frais de refinancement / Juillet 2015 / Règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.4 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1703 / Frais de refinancement / Novembre 2015 / Règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.5 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1670 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation du réseau routier / Partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent et rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude
- 18.6 Adoption second projet / Règlement n° 1275-224 / Modification des usages autorisés / Zone C2-604 / Secteur de l'avenue Charbonneau et de la rue Valois
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1696 / Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.8 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1682 / Surveillance / Honoraires professionnels / Services municipaux, voirie et aménagement de bassins de rétention / Projet « Place 20-30-40 » - phase 12 / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier
- 18.9 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1704 / Financement / Programme de mise aux normes des installations septiques / Partie du district Quinchien (Règlement n° 1695)
- 18.10 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-225 / Autorisation / Développement immobilier de type mixte, compact et à échelle humaine / Modification des usages et normes dans la zone C2-716 / Secteur du boulevard Harwood, de l'avenue Ranger et des rues Chicoine et Ange-Émile-Séguin
- 18.11 Avis de motion / Règlement n° 1275-225 / Autorisation / Développement immobilier de type mixte, compact et à échelle humaine / Modification des usages et normes dans la zone C2-716 / Secteur du boulevard Harwood, de l'avenue Ranger et des rues Chicoine et Ange-Émile-Séguin
- 18.12 Adoption de projet / Règlement n° 1270-49 / Plan d'urbanisme / Intégration / Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.13 Avis de motion / Règlement n° 1270-49 / Plan d'urbanisme / Intégration / Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière
- 18.14 Résolution de contrôle intérimaire / Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

19. Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

15-02-116 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 2 février 2015;
- séance extraordinaire du 9 février 2015.

« ADOPTÉE »

15-02-117 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-02-118 Centre d'achats Hudson / Autorisations / Activités extérieures et bannières / Années 2015, 2016 et 2017

CONSIDÉRANT les demandes formulées par le Centre d'achats Hudson en date du 30 janvier 2015 à l'égard de la tenue d'activités extérieures sur son site;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le Centre d'achats Hudson à tenir au 3000 et 3100, route Harwood, les activités extérieures énumérées à la liste jointe aux demandes susmentionnées, et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} avril et le 30 novembre des années 2015, 2016 et 2017, à l'exception toutefois de l'activité « go-karts » qui est interdite;

QUE la Ville autorise également pour la même période :

- l'installation d'une bannière de 1,5 mètre sur 12 mètres annonçant la « vente sous la tente Reebok », et ce, pour une durée de 30 jours;
- l'installation d'une bannière « Halloween Dépôt » de 1,5 mètre sur 9 mètres, et ce, du 1^{er} septembre au 10 novembre;

QUE les présentes autorisations sont accordées sous réserve du respect des mesures de sécurité exigées par le Service de sécurité incendie.

« ADOPTÉE »

15-02-119 Résolution en faveur de la reconduction du programme AccèsLogis Québec

ATTENDU que partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

ATTENDU que des ménages de la Ville de Vaudreuil-Dorion ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU que la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis Québec sont nécessaires à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

ATTENDU que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets, plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

DE demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

DE demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur cinq ans dans AccèsLogis Québec permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année;

DE transmettre une copie de cette résolution à la députée de Vaudreuil, M^{me} Marie-Claude Nichols, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, ainsi qu'au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

« ADOPTÉE »

15-02-120 Nomination du maire suppléant / Mois de mars, avril, mai et juin 2015

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Gabriel Parent soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2015.

« ADOPTÉE »

15-02-121 Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges / Soutien aux activités / Aide financière 2015

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges en soutien à la réalisation de ses différentes activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager et de soutenir les activités de cet organisme;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 500 \$ soit versé à Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière pour l'année 2015 en soutien à la réalisation de ses différentes activités;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-02-122 Société canadienne du cancer / Relais pour la vie 2015

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Société canadienne du cancer dans le cadre de la tenue de la 12^e édition du Relais pour la vie de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer a pour mission l'éradication du cancer et l'amélioration de la qualité de vie des personnes touchées par le cancer;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 2 000 \$ soit versé à la Société canadienne du cancer dans le cadre de la tenue du Relais pour la vie à Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 29 mai 2015 à la Base de plein air de Saint-Lazare;

QUE cette somme soit remise, le cas échéant, au nom d'une ou plusieurs équipes provenant de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**15-02-123 Procès-verbal de correction / Résolution 14-07-687 / Reconduction /
Protocole d'entente / Commission scolaire des Trois-Lacs**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 7 juillet 2014, la résolution 14-07-687 autorisant la reconduction d'un protocole d'entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que le programme dont il est question dans ladite résolution ne porte plus le nom « Actif à vie »;

CONSIDÉRANT que le protocole dont ladite résolution autorise la signature ne fait aucunement mention de « Actif à vie »;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un procès-verbal affecté d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 2 février 2015 afin de corriger, dans le registre des procès-verbaux, la résolution 14-07-687 du 7 juillet 2014 en remplaçant :

- dans le titre, l'expression « Programme actif à vie » par « Activités et équipes sportives / École secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins) »;
- dans le second considérant, l'expression « représentative du programme Actif à vie » par « sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction de la résolution 14-07-687 donné par le greffier le 2 février 2015.

« ADOPTÉE »

**15-02-124 Acquisition / Lot projeté 5 622 426 / Rue des Aubépines / Alignement avec
la rue Chopin**

CONSIDÉRANT que l'article 2.2 du Règlement de lotissement n° 1273 prévoit que le tracé des voies de circulation doit s'intégrer à celui des voies de circulation existantes et celles planifiées par la Ville;

CONSIDÉRANT le plan directeur « boulevard André-Chartrand » déposé en 2006;

CONSIDÉRANT que la Ville exige de modifier l'implantation de la rue des Aubépines afin qu'elle soit directement alignée avec la rue Chopin;

CONSIDÉRANT le plan cadastral préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, dossier n° 1056703, portant la minute 20561 et préparé en date du 26 novembre 2014, montrant la nouvelle implantation de la rue des Aubépines;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition du lot projeté 5 622 426 d'une superficie totale de 55,2 mètres carrés aux fins de régulariser la situation d'alignement des rues;

CONSIDÉRANT que Les Cours Valois inc., propriétaire dudit lot, consent à sa cession en faveur de la Ville, et ce, à titre gratuit;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot projeté 5 622 426, le tout suivant son dépôt au Registre foncier du Québec;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les honoraires et frais afférents à cette acquisition soient à la charge de la Ville;

ET QU'une dérogation mineure soit présentée au Conseil pour pallier à la perte d'une superficie de 55,2 mètres carrés d'espace vert sur le lot appartenant à Les Cours Valois inc.

« ADOPTÉE »

15-02-125 Non-renonciation au secret professionnel / Greffier / Assignation à témoigner

CONSIDÉRANT l'assignation signifiée à M^e Jean St-Antoine, greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, afin de rendre témoignage dans le cadre d'un procès prévu du 18 au 25 février 2015 dans le dossier du district de Montréal portant le numéro 500-17-069354-119 (*Guy Brunelle inc. c. K.F. Construction inc.*);

CONSIDÉRANT que M^e St-Antoine est membre du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT que M^e St-Antoine agit notamment, dans le cadre de ses fonctions comme conseiller juridique, à titre exclusif, pour la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que M^e St-Antoine est lié par le secret professionnel en vertu de l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ne renonce pas à son privilège du secret professionnel lors du témoignage de M^e Jean St-Antoine dans l'instance précitée;

QUE M^e St-Antoine soit en outre mandaté afin de faire auprès de la Cour les représentations nécessaires concernant les assignations reçues par le personnel de la Ville.

« ADOPTÉE »

15-02-126 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 30 janvier 2015

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 30 janvier 2015 totalisant un montant de 5 905 332,30 \$.

15-02-127 Rapport d'activités du trésorier – année 2014

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du rapport annuel du trésorier, M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA, sur les activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

« ADOPTÉE »

15-02-128 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Technicien en génie civil 1

CONSIDÉRANT la résolution 14-08-740;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de MM. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et Marc Côté, chef de division – Technique, en date du 30 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Mathieu Benoit Gagnon dans son poste de technicien en génie civil 1 au sein de la division – Technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 10 février 2015;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M. Benoit Gagnon.

« ADOPTÉE »

15-02-129 Divers services / Embauche temporaire / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT l'annexe « F – liste de rappel des salariés temporaires » cols blancs faisant partie intégrante de la convention collective de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel administratif afin de pallier à divers remplacements;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faciliter la procédure d'embauche des agentes de bureau dûment inscrites sur la liste de rappel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une gestion efficace des dossiers des salariés temporaires au Service des ressources humaines ainsi qu'au Service des finances et de la trésorerie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire, lorsque les besoins le justifient, de M^{me} Lison Chartrand à titre d'agente de bureau 2 auprès de divers services pour la période comprise entre le 31 janvier 2015 et le 31 janvier 2016, et ce, selon les crédits disponibles au budget en vigueur;

QU'il est entendu que les directeurs de service ou leurs représentants s'engagent à compléter et à soumettre à la Direction générale le formulaire « Demande d'approbation d'embauche temporaire » chaque fois que les besoins le justifient et qu'une copie dudit formulaire soit déposée au Service des ressources humaines.

« ADOPTÉE »

15-02-130 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Brigadière scolaire

CONSIDÉRANT la résolution 13-12-1229;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. John Boudreau, chef de division – Prévention au sein du Service de sécurité incendie, en date du 28 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Chantal Viau dans son poste régulier à temps partiel de brigadière scolaire au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 16 février 2015;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Viau.

« ADOPTÉE »

15-02-131 Service des eaux / Embauches temporaires / Opérateurs d'usine en traitement de l'eau potable

CONSIDÉRANT les besoins en remplacement temporaire au sein du Service des eaux;

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée le 2 février 2015 par M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de :

- M^{me} Joëlle Desormeaux
- M. Simon Sauvé Dumouchel
- M. Kevin Bourdeau

aux postes d'opérateurs / opératrices d'usine de traitement de l'eau potable au sein du Service des eaux, pour la période comprise entre le 1^{er} février 2015 et le 31 janvier 2016 inclusivement, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 8 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-02-132 Service de sécurité incendie / Prolongation de la période de probation / Pompier à l'essai

CONSIDÉRANT la résolution 13-12-1226 autorisant l'embauche de M. Jonathan Montpetit au poste de pompier à l'essai au sein du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la période de probation de M. Montpetit prenait fin officiellement le 7 février 2015;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement effectuée le 25 janvier 2015 par M. Yves Gaumond, capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 27 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prolonge la période de probation de M. Jonathan Montpetit pour une durée de trois mois, et ce, à compter du 8 février 2015;

QU'il est entendu qu'à la suite d'une recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie, ou de son représentant, M. Montpetit pourra être confirmé au poste de pompier – classe 2.

« ADOPTÉE »

**15-02-133 Service des finances et de la trésorerie / Division – Comptabilité et budget /
Embauche temporaire / Commis aux comptes à payer**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire déposée le 4 février 2015 par M. Stéphane Dupont, chef de division – Comptabilité et budget au sein du Service des finances et de la trésorerie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Sylvie Bois au poste de commis aux comptes à payer au sein de la division – Comptabilité et budget du Service des finances et de la trésorerie dans le cadre d'un surcroît de travail, et ce, pour la période comprise entre le 2 et le 5 février 2015, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 7 » de la convention collective de travail des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-02-134 Service de sécurité incendie / Nominations / Pompiers – classe 2

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Claude Beaudoin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la résolution 13-12-1226 autorisant l'embauche de cinq candidats aux postes de pompiers à l'essai au sein du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que leur période de probation a pris fin officiellement le 7 février 2015;

CONSIDÉRANT les évaluations de rendement favorables effectuées les 25 et 26 janvier 2015 par M. Yves Gaumont, capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte les nominations de MM. Maxime Gendron, Maxime Quesnel, Nathan Piché et Julien Beaudoin Morin aux postes de pompiers - classe 2 au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 8 février 2015, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE que des félicitations soient adressées à MM. Gendron, Quesnel, Piché et Beaudoin Morin.

« ADOPTÉE »

**15-02-135 MaestroVision / Vidéotheque nuagique / Hébergement pour les années
2015 et 2016**

CONSIDÉRANT que le Service des communications souhaite mettre en place un logiciel (vidéotheque) qui permettrait la gestion efficace des fichiers médias (son, photo, vidéo, etc.) et d'en diffuser le contenu le cas échéant;

CONSIDÉRANT que MaestroVision, une entreprise de Vaudreuil-Dorion, a un nouveau produit répondant à cette demande;

CONSIDÉRANT que MaestroVision souhaite que la Ville de Vaudreuil-Dorion fasse office de ville pilote dans ce dossier et, qu'à cette fin, le prix exigé est moindre que la valeur réelle d'une telle technologie;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente soumise par MaestroVision pour la période du 1^{er} février 2015 au 31 décembre 2016, et ce, pour un montant totalisant 1 840 \$, soit 80 \$ par mois, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2016.

« ADOPTÉE »

15-02-136 Campagne promotionnelle / Commerçants du secteur du viaduc de l'avenue Saint-Charles

CONSIDÉRANT que les commerçants à proximité du secteur du viaduc de l'avenue Saint-Charles ont été grandement touchés par les travaux de construction qui se sont échelonnés sur plusieurs mois;

CONSIDÉRANT que des commerçants ont demandé à la Ville de les aider à mettre en place une campagne promotionnelle sous la thématique : *Les travaux du viaduc sont terminés, on vous attend!*;

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme VIVA MÉDIA en matière de campagne promotionnelle;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS) à soutenir cette démarche;

CONSIDÉRANT l'implication financière des commerçants qui investiront plus de 15 000 \$ dans cette campagne;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville appuie les commerçants de ce secteur en investissant une somme de 10 000 \$ dans cette campagne;

QUE le trésorier soit autorisé à verser, pour et au nom de la Ville, une somme de 10 000 \$ à la CCIVS qui supervisera, avec VIVA MÉDIA, une campagne promotionnelle pour la période du 15 février au 26 avril 2015;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-130-00-958	(Quote-part CMM)	2 500 \$
À :	02-110-00-341	(Promotion et publicité)	2 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-02-137 Comité consultatif de la culture / Réunions du 16 octobre 2014 et du 15 janvier 2015

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt des procès-verbaux des réunions tenues par le Comité consultatif de la culture le 16 octobre 2014 ainsi que le 15 janvier 2015.

« ADOPTÉE »

15-02-138 Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins) / Versement de la subvention pour l'année 2014

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) dans le cadre des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins), pour les années 2015 à 2018, autorisé par la résolution 14-07-687;

CONSIDÉRANT le rapport transmis par la CSTL pour l'année 2014 confirmant la participation de 445 jeunes citoyens au programme;

CONSIDÉRANT que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versée à la Commission scolaire des Trois-Lacs une subvention au montant de 26 550 \$ dans le cadre du protocole d'entente à l'égard des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (Les Citadins);

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-02-139 Délégation / Pouvoir de signer la confirmation du propriétaire / Demande de permis pour service ou vente d'alcool / Salles municipales / Abrogation de la résolution 13-05-549

CONSIDÉRANT la résolution 13-05-549 adoptée lors d'une séance tenue le 21 mai 2013;

CONSIDÉRANT la récente réorganisation administrative fusionnant le Service des arts et de la culture et le Service des loisirs et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que la Ville loue plusieurs salles à des fins sociales ou récréatives;

CONSIDÉRANT que dans plusieurs cas, les locateurs doivent demander à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) une attestation du propriétaire confirmant notamment que celui-ci est détenteur d'une assurance à l'égard des lieux loués;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser, outre le greffier, d'autres personnes à signer cette confirmation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, M. Michel Vallée, la chef de division – Loisirs, M^{me} Catherine Boyer-Dandurand, ainsi qu'un membre de son personnel, M^{me} Suzanne Mailly, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite confirmation;

QU'en conséquence la résolution 13-05-549 soit abrogée;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la RACJ.

« ADOPTÉE »

15-02-140 Demande de permis / Régie des alcools, des courses et des jeux / Service et vente de boissons alcooliques / Autorisation de signature / Abrogation de la résolution 15-01-035

CONSIDÉRANT la résolution 15-01-035 adoptée lors d'une séance tenue le 19 janvier 2015;

CONSIDÉRANT la récente réorganisation administrative fusionnant le Service des arts et de la culture et le Service des loisirs et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion organise occasionnellement des activités où il est prévu de servir ou vendre des boissons alcooliques;

CONSIDÉRANT que des demandes de permis pour le service ou la vente de boissons alcooliques doivent être présentées à la Régie des alcools, des courses et des jeux par un représentant mandaté par résolution de l'organisme demandeur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur général, M. Martin Houde, le directeur du Service des arts, de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, M. Michel Vallée, la chef de division – Loisirs, M^{me} Catherine Boyer-Dandurand, ou le greffier, M. Jean St-Antoine, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, toute demande pour l'obtention d'un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de servir ou vendre des boissons alcooliques lors de réceptions ou événements;

QU'en conséquence la résolution 15-01-035 soit abrogée;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la RACJ.

« ADOPTÉE »

15-02-141 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2015

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion (Ville) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une ville s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres villes intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2015;

QUE la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées; de ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants et que ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

ET QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

15-02-142 Circulation / Interdiction d'arrêt / Boulevard de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT une demande pour interdire l'arrêt des véhicules routiers sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, des deux côtés, entre la rue Henry-Ford et le boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'interdiction d'arrêt des véhicules routiers sur les deux côtés du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre la rue Henry-Ford et le boulevard de la Gare;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-02-143 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-15-02 / Aménagement d'un nouveau café bistro et relocalisation de la halte-garderie au Centre multisports

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire de revoir les plans et l'aménagement du café bistro au Centre multisports;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville annule le processus d'appel d'offres public n° 401-110-15-02 pour l'aménagement d'un nouveau café bistro et la relocalisation de la halte-garderie au Centre multisports.

« ADOPTÉE »

15-02-144 Circulation / Modification de l'interdiction de stationnement / Rue Elmer-Lach

CONSIDÉRANT une demande pour interdire le stationnement des véhicules routiers sur la rue Elmer-Lach de part et d'autre de l'accès au stationnement de l'Agence métropolitaine de transport (AMT);

CONSIDÉRANT la résolution 08-02-150 prévoyant l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur le côté est de la rue Elmer-Lach sur une distance approximative de 69 mètres à partir de l'intersection du boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la distance sur laquelle est prévue l'interdiction de stationnement sur la rue Elmer-Lach;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur la rue Elmer-Lach de part et d'autre de l'accès au stationnement de l'AMT sur une distance de 5 mètres vers le nord et de 19 mètres vers le sud;

QUE la distance sur laquelle est prévue l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur la rue Elmer-Lach à partir du boulevard de la Gare, en direction sud-est, soit réduite à 40 mètres;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-02-145 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-01 / Fourniture d'un tracteur-chargeur-rétrocaveuse de marque Kubota ou l'équivalent

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un tracteur-chargeur-rétrocaveuse de marque Kubota ou l'équivalent, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 3 février 2015 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une seule des soumissions reçues est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-15-01;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence Kubota Montréal – Lange Patenaude Équipement ltée, 18980, autoroute Transcanadienne, Baie-d'Urfé (Québec), H9X 3R1, pour la fourniture d'un tracteur-chargeur-rétrocaveuse de marque Kubota (modèle L45) équipé d'une cabine fermée (modèle Laurin EX-L45), et ce, pour un montant de 54 517,90 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-15-01;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

15-02-146 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Langlois

CONSIDÉRANT une demande pour interdire le stationnement des véhicules routiers sur la rue Langlois, du côté sud, entre les rues Fournier et Émard;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur la rue Langlois, du côté sud, entre les rues Fournier et Émard;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-02-147 Circulation / Stationnement limité / Grand stationnement du parc de Dorion-Gardens sur la rue Valois

CONSIDÉRANT une demande pour limiter à une période maximale de 48 heures le stationnement des véhicules routiers dans le grand stationnement du parc de Dorion-Gardens sur la rue Valois;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la durée du stationnement des véhicules routiers dans le grand stationnement du parc de Dorion-Gardens sur la rue Valois, pour la période du 15 novembre au 1^{er} avril de chaque année, soit limitée à 48 heures;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-02-148 Circulation / Ajout d'un trottoir / Interdiction de stationnement / 8^e Avenue et rue Archambault

CONSIDÉRANT une demande pour l'ajout d'un trottoir et l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur la 8^e Avenue afin de faciliter et sécuriser le déplacement des écoliers vers l'école Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'ajout d'un trottoir sur la 8^e Avenue, du côté ouest, dans la courbe entre l'entrée de l'école Harwood et le sentier piétonnier de la rue Archambault;

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur la 8^e Avenue, du côté ouest, dans la courbe entre l'entrée de l'école Harwood et la rue Archambault;

QUE la Ville décrète l'interdiction de stationnement des véhicules routiers sur la rue Archambault, du côté ouest, entre la 8^e Avenue et le sentier piétonnier;

QUE l'interdiction de stationnement limitée sur la 8^e Avenue, côtés est et ouest, soit retirée;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-02-149 Circulation / Prolongement de l'interdiction d'arrêt / Rue Sainte-Madeleine

CONSIDÉRANT une demande pour le prolongement de l'interdiction d'arrêt sur la rue Sainte-Madeleine, du côté nord, afin de sécuriser le déplacement des écoliers;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 janvier 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'interdiction d'arrêt des véhicules routiers du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h sur la rue Sainte-Madeleine, du côté nord, soit prolongée vers l'ouest jusqu'à la rue du Chanoine-Groulx et vers l'est jusqu'à la rue Esther-Blondin;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-02-150 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / Union des municipalités du Québec (appel d'offres n° CG-20132015) / Fourniture de chlore gazeux en contenant de 68 kg

CONSIDÉRANT la résolution 12-10-979 adoptée le 15 octobre 2012 par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture de produits chimiques pour l'année 2013 à 2015;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse de la seule soumission reçue ainsi que des négociations ultérieures avec ce seul soumissionnaire, l'UMQ a adjugé à Brenntag Canada inc. le contrat pour la fourniture de chlore gazeux pour les années 2013 à 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Brenntag Canada inc. pour la fourniture de chlore gazeux pour les années 2013 à 2015 inclusivement, et ce, pour un taux unitaire, au 1^{er} janvier 2013, de 2,17 \$ le kilogramme liquide en contenant de 68 kg, incluant le transport et les taxes applicables;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture du chlore gazeux et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété annuellement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-02-151 Cession de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-47 / Services de gestion des boues usées de la station d'épuration / Ratification de la prolongation du contrat pour les années 2013, 2014 et 2015

CONSIDÉRANT la résolution 11-12-1142 adjugeant à Conteneurs Castonguay inc. un contrat pour les services de gestion des boues usées de la station d'épuration pour l'année 2012 et, de manière optionnelle, pour les années 2013 à 2016 inclusivement, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que Enlèvement de déchets Bergeron inc. a fait l'acquisition de Conteneurs Castonguay inc. en juillet 2012;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de la Ville pour la cession de ce contrat est requise en vertu de l'article 4 des clauses administratives du devis;

CONSIDÉRANT que Enlèvement de déchets Bergeron inc. est tenu aux mêmes obligations que Conteneurs Castonguay inc.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier la prolongation du contrat pour les années optionnelles 2013 à 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la cession du contrat de l'appel d'offres n° 401-110-11-47 à Enlèvement de déchets Bergeron inc. soit acceptée, et ce, rétroactivement à juillet 2012;

QUE soit ratifiée la prolongation dudit contrat pour les années 2013 à 2015 inclusivement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-02-152 Nouveaux critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels d'ingénierie / Plans et devis / Surveillance / Travaux de réhabilitation du réseau routier / Partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent / Rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude / Règlement n° 1670

CONSIDÉRANT la résolution 14-03-218 adoptée le 3 mars 2014 approuvant des critères d'évaluation et de pondération notamment pour des services professionnels d'ingénierie à l'égard de travaux prévus au Règlement n° 1670;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser les exigences et les critères qui seront utilisés dans l'évaluation des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les nouveaux critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 9 février 2015, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public régionalisé à l'égard de services professionnels d'ingénierie en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation du réseau routier, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent ainsi que des rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude;

ET QUE la présente résolution modifie la résolution 14-03-218 en ce qui a trait aux services professionnels d'ingénierie requis pour les travaux prévus au Règlement n° 1670.

« ADOPTÉE »

15-02-153 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels de laboratoire / Contrôle de qualité des matériaux / Travaux de réhabilitation du réseau routier / Partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent / Rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude / Règlement n° 1670

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans l'évaluation des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 9 février 2015, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres par invitation à l'égard de services professionnels de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau routier, incluant tous les travaux connexes, d'une partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent ainsi que des rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude.

« ADOPTÉE »

15-02-154 Ordres de changement n^{os} 1, 2 et 3 / Appel d'offres n° 401-110-13-14 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2013 / Rue Boyer

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1, 2 et 3 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2013 (rue Boyer) – appel d'offres n° 401-110-13-14 » totalisant un montant de 15 112,66 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-02-155 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 20 janvier 2015

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 20 janvier 2015.

« ADOPTÉE »

15-02-156 PIIA / 3061, boulevard de la Gare / Nouvelles enseignes à plat aux murs / Lot 4 577 483 / Zone C3-1004 / CCU n° 15-01-03

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-01-03 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 janvier 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3061, boulevard de la Gare, l'installation des trois enseignes à plat aux murs du bâtiment, le tout tel que présenté au plan concept « AB-2014-520-1C » proposé par M. François Thibodeau, conseiller chez Posimage, en date du 7 janvier 2015.

« ADOPTÉE »

15-02-157 PIIA / 955, rue des Nénuphars / Nouvelle construction multifamiliale isolée / Lot 3 745 094 / Zone H3-446 / CCU n° 15-01-05

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-01-05 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 janvier 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 955, rue des Nénuphars, le projet de nouvelle construction multifamiliale isolée, le tout tel que présenté au plan projet n° 305-15 préparé le 16 janvier 2015 par M. Victor Simion et au plan d'implantation préparé le 5 décembre 2014 par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, dossier n° B14-338, minute 20 595, et ce, conditionnellement à ce que l'écran vert projeté derrière les conteneurs semi-enfouis soit déplacé devant ceux-ci afin de les dissimuler et d'éviter la collecte de la rue.

« ADOPTÉE »

15-02-158 Dérogation mineure / 100-110, rue des Aubépines / Superficie d'espace vert / Lot projeté 5 622 425 / Zone H3-628 / CCU n° 15-01-06

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-124 autorisant l'acquisition du lot projeté 5 622 426 aux fins de régulariser la situation d'alignement des rues des Aubépines et Chopin;

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Les Cours Valois inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-01-06 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 janvier 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 31 janvier 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 100-110, rue des Aubépines;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 100-110, rue des Aubépines, afin d'autoriser une superficie d'espace vert de 54 mètres carrés par logement à deux chambres en dérogation à l'article 2.2.17.3.2.2 c) du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 55 mètres carrés par logement à deux chambres.

« ADOPTÉE »

15-02-159 Dérogation mineure / 50, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseignes directionnelles / Lot 4 335 829 / Zone C3-302 / CCU n° 15-01-09

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Canadian Tire Properties Québec (2014) inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-01-09 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 janvier 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 31 janvier 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 50, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 50, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser trois enseignes directionnelles :

- ayant chacune une superficie maximale de 6,70 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.20.4 g) du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une superficie maximale de 0,60 mètre carré;
- installées au mur à une hauteur supérieure à 1,5 mètre en dérogation à l'article 2.2.20.7.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une hauteur maximale de 1,5 mètre;

le tout tel que présenté au projet n° 3271443 préparé en date du 12 janvier 2015 par le Groupe Bc2.

« ADOPTÉE »

15-02-160 Dérogation mineure / 514, chemin de l'Anse / Clôture antibruit en marge avant / Lot 1 831 204 / Zone A-822 / CCU n° 15-01-10

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Trans Northern Pipelines inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-01-10 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 janvier 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 31 janvier 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 514, chemin de l'Anse;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 514, chemin de l'Anse, afin d'autoriser une clôture antibruit en marge avant d'une hauteur de 2,10 mètres en dérogation à l'article 2.2.18.2.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une hauteur maximale de 1,25 mètre, le tout tel que présenté aux plans n° 2012-02611 préparés par AIL Sound Walls, et ce, conditionnellement à ce que la clôture soit prolongée jusqu'à la limite de l'ensemble des installations mécaniques et bâtiments sur le terrain.

« ADOPTÉE »

15-02-161 Programme de mise aux normes des installations septiques d'une partie du district Quinchien / 943, route De Lotbinière / Autorisation de paiement / Règlement n° 1695

CONSIDÉRANT les modalités du Règlement n° 1695 adopté par la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 novembre 2014 afin d'apporter une aide aux propriétaires d'une partie du secteur Quinchien pour la mise aux normes de leur installation septique;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de financement d'une installation septique présentée par le propriétaire de l'immeuble sis au 943, route De Lotbinière (matricule 6722-07-5966);

CONSIDÉRANT que les travaux sont complétés et ont fait l'objet d'une attestation de conformité dûment signée par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière attestant que l'installation septique est conforme aux plans soumis à la Ville et aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22);

CONSIDÉRANT que le coût total des travaux réclamé s'élève à 20 909,64 \$;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt qui sera adopté à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion autorise le trésorier à déboursier, selon les modalités du Règlement n° 1695, la somme de 20 909,64 \$;

QUE cette somme porte intérêt au taux que paie la Ville sur ses marges de crédit;

QUE ce montant soit inclus dans le futur règlement d'emprunt et que, dans l'attente de l'entrée en vigueur de celui-ci, cette somme soit financée par le surplus non affecté;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1695.

« ADOPTÉE »

15-02-162 Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec / Adhésion / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville adhère au Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3R MCDQ) depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que depuis 2015, les membres doivent s'engager à :

- viser le respect des standards de qualité dans leur domaine respectif;
- observer l'ensemble des lois et règlements;
- suivre plus particulièrement les règles d'or de la *Loi sur la concurrence*;
- accorder au 3R MCDQ l'autorisation de vérifier auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) si l'entreprise ou l'organisme possède toutes les autorisations nécessaires pour réaliser ses activités;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à ce regroupement contribue à augmenter l'engagement de la Ville dans le réemploi, la récupération, le recyclage et la valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire d'engagement du membre nécessaire à l'adhésion de la Ville au 3R MCDQ ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-02-163 Adoption / Règlement n° 1566-04 / Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1566-04 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1566-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450) ».

« ADOPTÉE »

15-02-164 Adoption / Règlement n° 1275-223 / Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 1275

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 janvier 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-223 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 février 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 février 2015 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-223 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-223 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 ».

« ADOPTÉE »

15-02-165 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1702 / Frais de refinancement / Juillet 2015 / Règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1702 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1702 intitulé :

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de deux cent quatre-vingt-deux mille dollars (282 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

15-02-166 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1703 / Frais de refinancement / Novembre 2015 / Règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1703 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1703 intitulé :

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars (199 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

15-02-167 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1670 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation du réseau routier / Partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent et rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1670 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1670 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réhabilitation du réseau routier incluant tous les travaux connexes d'une partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent et des rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude en décrétant une dépense et un emprunt de deux millions sept cent soixante mille dollars (2 760 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

15-02-168 Adoption second projet / Règlement n° 1275-224 / Modification des usages autorisés / Zone C2-604 / Secteur de l'avenue Charbonneau et de la rue Valois

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 février 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-224 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 février 2015 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-224 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les usages autorisés dans la zone C2-604 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

15-02-169 Adoption / Règlement n° 1696 / Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1696 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1696 intitulé :

« Règlement relatif au Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

15-02-170 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1682 / Surveillance / Honoraires professionnels / Services municipaux, voirie et aménagement de bassins de rétention / Projet « Place 20-30-40 » - phase 12 / Secteur de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1682 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1682 intitulé :

« Règlement d'emprunt autorisant la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux, de voirie et d'aménagement de bassins de rétention du projet « Place 20-30-40 » - phase 12, y incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense totale de neuf cent treize mille dollars (913 000 \$) et un emprunt de cent soixante-dix-sept mille dollars (177 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

15-02-171 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1704 / Financement / Programme de mise aux normes des installations septiques / Partie du district Quinchien (Règlement n° 1695)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1704 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1704 intitulé :

« Règlement décrétant une dépense et un emprunt d'un million deux cent cinquante-cinq mille dollars (1 255 000 \$) aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques d'une partie du district Quinchien adopté par le Règlement n° 1695 ».

« ADOPTÉE »

15-02-172 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-225 / Autorisation / Développement immobilier de type mixte, compact et à échelle humaine / Modification des usages et normes dans la zone C2-716 / Secteur du boulevard Harwood, de l'avenue Ranger et des rues Chicoine et Ange-Émile-Séguin

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-225 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre un développement immobilier de type mixte, compact et à échelle humaine et de modifier les usages et normes dans la zone C2-716 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 mars 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-02-173 Avis de motion / Règlement n° 1275-225 / Autorisation / Développement immobilier de type mixte, compact et à échelle humaine / Modification des usages et normes dans la zone C2-716 / Secteur du boulevard Harwood, de l'avenue Ranger et des rues Chicoine et Ange-Émile-Séguin

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre un développement immobilier de type mixte, compact et à échelle humaine et de modifier les usages et normes dans la zone C2-716.

15-02-174 Adoption de projet / Règlement n° 1270-49 / Plan d'urbanisme / Intégration / Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-49 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 mars 2015 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

15-02-175 Avis de motion / Règlement n° 1270-49 / Plan d'urbanisme / Intégration / Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière.

15-02-176 Résolution de contrôle intérimaire / Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n° 1270-49 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière;

CONSIDÉRANT que les objectifs d'aménagement et de développement énoncés dans ce projet de règlement visent, entre autres, à améliorer le cadre et la qualité de vie, à faire du secteur un pôle économique structurant et à mettre en valeur l'identité du secteur;

CONSIDÉRANT que l'ajout de nouvelles utilisations du sol et de nouvelles constructions avant l'adoption du Règlement n° 1270-49 pourrait compromettre en partie la revitalisation du secteur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville peut interdire, par résolution, les nouvelles utilisations du sol et les nouvelles constructions dans un territoire spécifique;

CONSIDÉRANT que l'effet de la résolution est temporaire et qu'un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant le même objet sera ultérieurement soumis au Conseil pour adoption;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE tout nouvel usage de type commerce de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires (63), commerce de gros camions et d'autobus (5512), services de location d'automobiles et de camions (992), service d'entreposage d'automobiles, de meubles et de biens domestiques (4799), commerces de détail de produits à caractère érotique (6599) et organisations religieuses (9811) soient interdits à l'intérieur du territoire d'application, et ce, tel qu'identifié au plan n° 9.40.357 intitulé « Limites d'intervention du territoire touché par le PPU » daté du 22 janvier 2015, à l'exception toutefois de la zone P2-734 où l'usage organisations religieuses (9811) est autorisé;

QUE tout nouvel usage d'une superficie de 1 000 mètres carrés et plus, de type commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac (60), commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés (61), commerces de détail de meubles, appareils et accessoires, d'ameublement de maison (62) et autres commerces de détail (65) soient interdits à l'intérieur du territoire d'application, et ce, tel qu'identifié au plan n° 9.40.357 intitulé « Limites d'intervention du territoire touché par le PPU » daté du 22 janvier 2015.

« ADOPTÉE »

15-02-177 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

15-02-178 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-02-179 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 35 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe